



LE 9 SEPTEMBRE 2024

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beupré au 10995 rue des Montagnards, le lundi 9 septembre 2024 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Michel Auger, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présent : M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier

Absences motivées : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe;
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

11281-090924 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

3A Rapport des permis août 2024

ADMINISTRATION

3B Rapport budgétaire août 2024 - Rapport du trésorier en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes

3C Listes des dépenses autorisées et listes des paiements

1. Journal des chèques 2401469 – 2401537	582 079,27 \$
2. Journal des chèques 2401538 – 2401556	290 849,29 \$
3. Journal des chèques 2401557 – 2401643	228 444,59 \$
4. Journal des chèques 2401644 – 2401691	88 232,0 \$

Les listes des chèques comprennent également les déboursés liés aux contrats accordés et payés par les personnes autorisées en vertu du Règlement no 1181 portant sur la délégation à certains fonctionnaires de la Ville le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au nom de la municipalité. En conséquence, lesdites listes constituent le

rapport transmis par ces fonctionnaires et employés conformément au cinquième alinéa de l'article 477.2 LCV, les contrats ayant été accordés en application de ce règlement et les paiements faits.

11282-090924 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 12 AOÛT 2024**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier-adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024.

11283-090924 **ADOPTION DE LA POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL**

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville d'assurer la protection de ses employés;

CONSIDÉRANT que la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* prévoit l'obligation pour les employeurs d'adopter une politique contre le harcèlement psychologique et sexuel et de la diffuser par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que le conseil municipal adopte la Politique contre le harcèlement psychologique et sexuel et demande qu'elle soit publiée sur le site internet de la Ville et diffusée par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées.

11284-090924 **ANNULATION DE L'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE NDNF POUR LE FIL ÉLECTRIQUE ET LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU PRESBYTÈRE**

ATTENDU QUE la Ville et la Fabrique avaient signé une entente d'échange de services en 2021 concernant l'électricité de la Place des Générations et le déneigement des bâtisses de la Fabrique;

ATTENDU QUE ladite entente prévoit un renouvellement automatique à moins d'un avis écrit donné par l'une ou l'autre des parties avant le 1^{er} décembre de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'envoyer un avis écrit de résiliation de ladite entente.

11285-090924 **ÉVÈNEMENT PAYSAGE 2024 – 3 OCTOBRE 2024**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer à l'Événement paysage 2024 au montant de 115 \$ par personne qui se déroulera le 3 octobre prochain au quai du Cap-Blanc.

11286-090924 **ACHAT D'UNE ÉPINETTE « BABY BLUE EYES »**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une épinette « Baby Blue Eyes » pour l'hôtel de Ville au coût de 789,75 \$ plus les taxes.

11287-090924 **PRÊT D'ÉQUIPEMENTS À L'ÉDUCATION DES ADULTES**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser le prêt d'équipements (BBQ, jeu de poche, chaises, tables, buts de hockey) de la Ville à l'Éducation des adultes

11288-090924 **PRÊT DE CHAISES À L'ÉCOLE SECONDAIRE MONT-SAINTE-ANNE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser le prêt de chaises de la Ville à l'École secondaire Mont-Sainte-Anne.

11289-090924 **ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE (THERMOPOMPE) EN COUR AVANT SECONDAIRE – 37, BOUL. BÉLANGER**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 37, boulevard Bélanger a déposé un plan d'implantation pour une demande de permis pour installer une thermopompe dans la cour avant secondaire;

ATTENDU que l'immeuble est situé sur le boulevard Bélanger à l'intersection de la rue des Pignons et que la thermopompe projetée serait installée à plus de 5 mètres de la ligne avant secondaire et à plus de 8 mètres de la chaussée;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 128 du Règlement de zonage 1192, une thermopompe doit être installée dans une cour latérale ou une cour arrière et à une distance minimale de 2 m d'une ligne de lot;

ATTENDU qu'en vertu du chapitre 4 du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les équipements accessoires installés dans la cour avant secondaire d'un terrain d'angle peuvent être autorisés sous réserve à l'approbation du conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que le principe est de permettre une flexibilité dans l'application du règlement de zonage concernant l'implantation des équipements accessoires en cour avant ou dans le cas d'un terrain d'angle, d'un terrain d'angle transversal, tout en ne compromettant pas la dégradation du milieu, les percées visuelles ou ne causant aucun préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU que le requérant invoque qu'il est plus adéquat d'installer la thermopompe de ce côté de la maison, car moins d'inconvénients, soit un mur plein, aucune armoire de cuisine, aucune galerie ni fenêtre au sous-sol ou au rez-de-chaussée, qu'elle serait installée à plus de 5 mètres de la ligne avant secondaire et à plus de 8 mètres de la chaussée et il propose d'ajouter des conifères pour masquer la thermopompe;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme à l'objectif et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver la demande pour implanter la thermopompe dans la cour avant secondaire donnant sur la rue des Pignons suivant les documents déposés à la recommandation 24-44 du CCU du 27 août 2024.

Que des cèdres ou autres conifères assez matures soient plantés afin de masquer la thermopompe.

11290-090924 **REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – 200, RUE DES PIGNONS**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 200, rue des Pignons a déposé des images pour une demande de permis afin de remplacer le revêtement extérieur des murs de la maison (maibec) par des panneaux d'acier architecturaux de couleur cèdre des bois;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, toute intervention extérieure sur un bâtiment principal est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que le type particulier du revêtement extérieur n'est pas expressément autorisé par le règlement, mais que le conseil peut approuver, suivant une recommandation de ce comité, tout autre matériau respectant l'objectif d'harmonisation;

ATTENDU que le type de matériau proposé se retrouve de plus en plus présent dans les constructions et que c'est un matériau rigide et malléable dont les couleurs et l'apparence s'apparentent à des matériaux nobles comme le bois ou les clins de bois;

ATTENDU que la couleur proposée (cèdre des bois) répond au critère du règlement;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de remplacement du revêtement extérieur des murs de la maison par des panneaux d'acier architecturaux de couleur cèdre des bois en regard des dispositions applicables du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver le projet de remplacement du revêtement extérieur des murs de la maison par des panneaux d'acier architecturaux de couleur cèdre des bois suivant les images déposées à la recommandation 24-45 du CCU du 27 août 2024.

11291-090924 **REMPLACEMENT DU GARDE-CORPS ET DU REVÊTEMENT DE TOIT DE LA GALERIE – 11147 AVE ROYALE**

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble sis au 11147, avenue Royale ont déposé des documents pour une demande de permis pour

démolir et remplacer le muret en brique servant de garde-corps à la galerie ainsi que pour remplacer le revêtement du toit de ladite galerie (bardeau d'asphalte) par un revêtement en tôle;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la transformation extérieure est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de modifications extérieures en regard des dispositions applicables du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que les travaux projetés répondent aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver le projet de remplacement du garde-corps de la galerie formé de briques par un garde-corps en bois ajouré ainsi que le remplacement du revêtement du toit composé de bardeau d'asphalte par un revêtement de tôle suivant les documents déposés à la recommandation 24-46 du CCU du 27 août 2024.

11292-090924 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (60, RUE DES PIGNONS)**

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble sis au 60, rue des Pignons ont déposé des plans et des images pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujetti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de construction en regard des dispositions applicables du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon projeté, le choix des matériaux et des couleurs respectent le style architectural du bâtiment principal et que ce projet répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon suivant les documents déposés à la recommandation 24-47 du CCU du 27 août 2024.

11293-090924 **ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1306 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1192 SUR LE ZONAGE POUR LA ZONE 13-P**

ATTENDU que le presbytère situé dans la zone 13-P serait sur le point d'être vendu et que la maison des jeunes souhaiterait occuper les lieux au lieu d'occuper un local dans le sous-sol de l'église et qu'il a été demandé au service de l'urbanisme si l'usage « Maison des jeunes » est autorisé dans la zone où est situé ledit presbytère;

ATTENDU qu'après vérification, l'usage proposé ne respecte pas la réglementation;

ATTENDU que lors de la refonte réglementaire réalisée en 2016, certaines catégories d'usages étaient autorisées dans ce secteur avant ladite

refonte, comme les équipements d'assemblée publique comprenant un amphithéâtre, un auditorium, cinéma, théâtre, maison de la culture et la catégorie de services de bien-être et divers comprenant la maison des jeunes, local pour les associations fraternelles, association d'affaires, de bien-être et de charité;

ATTENDU qu'il s'avérerait opportun de reproduire les usages qui étaient autorisés avant la réforme de 2016 en y ajoutant la classe d'usage « C6-Lieu de rassemblement, loisir et divertissement » qui comprend, par exemple, les usages suivants :

- 1° Lieu de rassemblement comprenant un amphithéâtre, un auditorium, cinéma, théâtre, salle de réception, salle de réunion;
- 2° Équipement sportif ou de loisirs intérieurs comprenant un centre sportif multidisciplinaire, centre récréatif en général, gymnase, etc.;
- 3° Autres usages comprenant un centre communautaire, association civique, maison des jeunes, association d'affaires, etc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement 1306 modifiant le règlement 1192 sur le zonage afin de modifier la grille des spécifications relativement à la zone 13-P pour ajouter comme usage autorisé la classe d'usages « C6 – Lieu de rassemblement, loisir et divertissement » et pour replacer dans le tableau des usages particuliers une expression relativement à un usage spécifiquement autorisé, le tout suivant la recommandation 24-48 du CCU du 27 août 2024.

11294-090924 **PROJET DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – CHANGEMENT DE COULEUR (295, RUE DES PIGNONS)**

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble sis au 295, rue des Pignons ont déposé des images pour une demande de permis pour repeindre la maison et y changer, en partie, la couleur, soit les murs bruns qui seront peints de la couleur acier noir, alors que la partie centrale, les coins du bâtiment, les ouvertures (portes et portes et contours de fenêtres) et le débord du toit garderont la même couleur, soit un gris pâle;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la transformation extérieure, entre autres la couleur, est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de modifications extérieures en regard des dispositions applicables du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que la couleur projetée, soit acier noir au lieu du brun répond à l'objectif et au critère énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver le projet de modifier la couleur des murs bruns de la maison par la couleur acier noir suivant les images déposées. Que la couleur des autres parties du bâtiment demeure la même couleur qu'actuellement, soit un gris pâle, le tout suivant les documents déposés à la recommandation 24-49 du CCU du 27 août 2024.

11295-090924 **MANDAT À GROUPE ABS – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement de mandater « **GROUPE ABS** » pour la réalisation d'une étude géotechnique pour l'agrandissement du garage, le tout suivant l'offre de services datée du 21 août 2024 au montant de 27 400 \$.

11296-090924 **MANDAT À CIMA+ – DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE – GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement de mandater la firme « **CIMA+** » pour la réalisation d'une demande d'autorisation ministérielle pour l'agrandissement du garage, le tout suivant l'offre de services datée du 22 août 2024 au montant de 9 100 \$.

11297-090924 **MRC – ACTIVITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE – 28 SEPTEMBRE 2024**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement

- a) de permettre à la MRC Côte-de-Beaupré de tenir une journée d'activité intergénérationnelle le 28 septembre 2024 dans le cadre de l'édition 2024 des journées de la culture, à l'extérieur du Centre Multifonctionnel. Cependant, en cas de pluie, l'activité pourra être tenue gratuitement au Centre communautaire;
- b) d'autoriser le prêt de matériel (tables, chaises, chapiteau, rallonges électriques, etc.) si disponible.

11298-090924 **EMBAUCHE DE TROIS (3) MONITRICES EN NATATION ET AIDES-SAUVETEUSES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'embaucher les trois personnes ci-après mentionnées à titre de monitrices en natation et assistantes-sauveteurs, échelon 1 et autoriser M. Gilles Carrier à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

- Alycia Ferland
- Emmanuelle Cholette
- Anne-Sophie Bernier

11299-090924 **EMBAUCHE DES PROFESSEURS POUR LA SESSION D'AUTOMNE DU SERVICE DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de procéder à l'embauche des personnes suivantes pour la programmation de la session d'automne du service des loisirs :

- | | |
|---------------------|--|
| ➤ André Dorion | Cours de Dao Yin Qi Gong et Tai chi |
| ➤ Caroline Gauthier | Cours de yoga matinal |
| ➤ 100% Énergie inc. | Cours de cardiovélo |
| ➤ Émilie Matte | Cours de musculation profonde, d'inspiration Pilates |
| ➤ Éric Chouinard | Cours de circuit d'entraînement et de cardiovélo |
| ➤ Karine Larouche | Cours d'Hatha yoga |
| ➤ Luc Paquette | Cours de mini ninja, de karaté et de |

- | | |
|--------------------------|---------------------------------|
| ➤ Sonia Fleury | cardiokick |
| ➤ Stéphane Laporte | Cours tricot débutant |
| ➤ Les Âmes Fleuries Enr. | Cours d'improvisation |
| | Cours de Flow yoga et yoga doux |

11300-090924 **RÉCEPTION DÉFINITIVE – SCÈNE EXTÉRIEURE – AUTORISATION À SIGNER**

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels pour la réception définitive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à signer la réception définitive des ouvrages concernant la scène extérieure conditionnellement à la réception de tous les documents nécessaires à cet effet.

11301-090924 **TABLÉE 138 – DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA GRANDE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DU 5 AU 13 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de prêter gratuitement la salle du centre communautaire à la Tablee 138 pour la période du 5 au 13 décembre 2024.

11302-090924 **ÉDUCATION AUX ADULTES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET CUISINE REPAS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de verser la somme de 500 \$ au Centre d'Éducation aux adultes pour le projet de cuisine-repas.

11303-090924 **ASSOCIATION DE SOCCER DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES – LOCATION DU GYMNASSE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL – DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA TARIFICATION**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'accorder une réduction du tarif horaire à 50 \$ plus les taxes à l'Association de soccer des Premières-Seigneuries.

11304-090924 **RESSOURCES FAMILIALES CÔTE-DE-BEAUPRÉ – DEMANDE DE PRÊT D'UN BBQ POUR LE 20 SEPTEMBRE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de prêter et de livrer un BBQ à Ressources Familiales Côte-de-Beaupré le 20 septembre 2024 pour un dîner hot-dog dans le cadre de la fête de la rentrée.

11305-090924 **SANA – DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA GRANDE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 25 OCTOBRE 2024**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de prêter gratuitement la salle du centre communautaire dans le cadre de la tenue de la Fête des couleurs qui se tiendra le 25 octobre 2024.

11306-090924 **EMBAUCHE DE MADAME GENEVIÈVE GIROUX AUX POSTES DE MONITRICE EN SAUVETAGE, FORMATRICE DE MONITEURS EN NATATION, MONITRICE SOINS D'URGENCE, MONITRICE EN NATATION ET SAUVETEUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'embaucher Madame Geneviève Giroux aux postes de monitrice en sauvetage, formatrice de moniteurs en natation, monitrice soins d'urgence, monitrice en natation et sauveteur, et ce au 5^e échelon de 2024.

11307-090924 **FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES – PRÉSENCE DES POMPIERS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser les pompiers disponibles à participer au Festival de l'Oie des Neiges qui se tiendra du 11 au 14 octobre 2024 et à utiliser les équipements et véhicules nécessaires. Il s'agit d'une activité de bénévolat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne est présente et différentes questions ont été posées.

11308-090924 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h 44.

PIERRE RENAUD
MAIRE,

ROCH LEMIEUX, GREFFIER-ADJOINT,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER